



ASCENDANT à charge de son enfants majeur FRANCAIS

Par **arnaudd**, le **13/02/2013** à **11:49**

BonjourrrrrJe me permets de vous contacter afin d'obtenir une aide, des conseils car je suis au plus bas.rnrnMa mère (ivoirienne) est en france avec un visa de 2 mois. Nous sommes ses deux enfants uniques de nationalité françaises (de par notre père qui nous à abandonné). Nous vivons en france depuis toujours. Nous avons une situation. Notre mère est notre seule famille ici.rnrnMa mère a fait son visa court séjour en tant qu "ASCENDANT A CHARGE D'UN FRANCAIS", elle a reçu deux jours après son passeport avec visa accepter. Nous avons fournis les preuves western union, qu'elle est bien à notre charge, les fiches de paie de ma soeur et moi même, le certificat d'hébergement et tous les autres documents demandés.rnrnArrivé en france le 6 février 2013, nous avons regardé son passeport et il y'avait mentionner en bas " ASCENDANT NON A CHARGE". Pourtant notre mère est à la rue la bas, n'a aucune rentré d'argent, à des difficulté à s'alimenter. Elle n'aurais pas pu venir en france par ses propres moyens.rnrnNous avons voulu faire un visa " vie privée et familiale" afin qu'elle puisse rester avec nous en france. D'une part pour qu'elle puisse manger et avoir un toit, et d'autre part car elle a des problèmes de santé qui nous inquiétait. (ULCERE, elle voie flou, mal au coeur, sang dans les selles, constipation..).rnrnJe précise que ses parents sont mort, son frère également, avec la guerre elle a perdu de la famille plus lointaine. A la télé ils disent que c'est plus calme niveau tension, mais elle nous explique que c'est toujours aussi dangereux car les pro OUATARRA attrape les pro GBAGBO, les séquestres, leurs font des tortures ! Elle a peur.rnrn rnNous sommes aller au SERVICE ETRANGER à la préfecture de police paris 17eme, pour faire cette demande de visa (vie privée et familiale). Ils nous ont dit qu'avec ce visa actuel nous ne pouvions rien faire !rnrnOn se demande si nous pouvons refaire une modification ici en france, ou si c'est une erreur de l'ambassade de france en cote d'ivoire, ou si cela à été fait exprès, car elle aurait eu tous ses droit. rnrnPourtant ses enfants sont français, ses petits enfants sont français. Il y'a des gens en france qui reçoivent leur

papiers alors qu'aucun d'eux ne sont français. Nous n'arrivons pas à comprendre.rnrnY'a t'il une autre manière de faire ? est elle dans ses droit ? rnrnVos expériences, conseils, aides sont bon à prendre.rnrnmerci pour votre soutien

Par **citoyenalpha**, le **13/02/2013** à **16:08**

Bonjourrnrnla demande pour un ascendant à charge doit être un visa long séjour.rnLe visa court séjour est attribué aux ascendants non à charge.rnrnLa régularisation sur place, n'étant pas de droit, ne sera point possible au vu du peu de temps dont vous disposez, de la durée de traitement par la préfecture et de la date d'expiration de son titre de séjour.rnrnVotre mère devra faire une demande de visa long séjour en tant que descendant à charge auprès du consulat de Côte d'Ivoire. Vous devrez fournir les justificatifs d'absence de ressources pour votre mère, de votre aide constante et de vos capacités à assurer sa charge.rnrnRestant à votre disposition

Par **arnaudd**, le **13/02/2013** à **19:56**

Bonjourrnrnmerci pour votre reponse rapide et pour le temps que vous avez pris à nous répondre.rnrnC'est exactement ce que nous avons fait. Seulement nous avons demander un visa court séjour A CHARGE, car soit disant les visa long séjour sont toujours refuser la bas.

Par **citoyenalpha**, le **14/02/2013** à **15:43**

bonjourrnrnsans visa long séjour la préfecture ne vous délivrera pas de titre de séjour.rnA défaut de respecter les conditions d'attribution de visa toute nouvelle demande de visa risque d'être refusée par le consulat.rnrnil appartient à votre mère de faire une demande de visa long séjour auprès du consulat et de fournir les justificatifs à sa demande.rnrnA défaut et légalement la régularisation n'est point possible selon les arguments exposés.rnrnRestant à votre disposition.